



Décision de la Commission américaine du commerce international Le Conseil canadien du porc se réjouit : «Une journée marquante pour notre industrie»

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

6 avril 2005

(Ottawa, Ont.) – L'industrie canadienne du porc a toutes les raisons d'être satisfaite. En effet, la Commission américaine du commerce international a rendu aujourd'hui une décision qui confirme que les exportations canadiennes de porcs vivants aux États-Unis ne causent pas de préjudice à l'industrie porcine américaine.

Le président du Conseil canadien du porc, Clare Schlegel, déclare qu'« il s'agit d'une journée marquante pour notre industrie et nous sommes très satisfaits de la décision de la Commission américaine. Nous avons constamment réfuté les allégations du NPPC qui prétend que nos exportations nuisent à l'industrie porcine américaine. Les porcs canadiens expédiés aux États-Unis pour la finition et la transformation ne font que contribuer au succès de l'industrie nord-américaine dans son ensemble. »

Le 5 mars 2004, le *U.S. National Pork Producers Council* (NPPC) a déposé une requête contre l'industrie porcine du Canada, dans laquelle on alléguait que les importations de porcs en provenance du Canada étaient subventionnées et vendues à des prix inférieurs à leur juste valeur.

En août 2004, et de nouveau en mars 2005, le Département américain du commerce a établi que les producteurs de porcs canadiens ne recevaient pas de subventions pouvant entraîner l'imposition de droits compensateurs.

La décision d'aujourd'hui signifie également que les marges finales de dumping fixées par le Département américain du commerce en mars sont annulées. Les dépôts qui avaient été exigés aux producteurs et aux exportateurs pour les ventes de porcs aux États-Unis depuis la décision préliminaire du Département, en octobre 2004, seront remboursés. La Commission du commerce international des États-Unis publiera au cours du mois un document pour expliquer les motifs de sa décision.

M. Schlegel souligne qu'il s'efforcera maintenant de trouver des moyens concrets de collaborer avec les producteurs américains afin que tous puissent profiter du marché nord-américain dans son ensemble plutôt que de s'affronter dans le cadre de recours commerciaux.

« Nous sommes très heureux que cette décision fasse désormais partie du passé. Toute cette histoire a été bien longue et très coûteuse et a exigé beaucoup de temps et d'énergie qui auraient pu être consacrés à d'autres dossiers importants pour le secteur, ajoute M. Schlegel. Nous pouvons enfin nous consacrer à notre travail de producteur. »

Le Conseil canadien du porc est l'association nationale qui représente les intérêts des producteurs de porcs du Canada.

-30-

Personne-ressource pour les médias

M^{me} Anita DeCoste

Agente de communication

Conseil canadien du porc

Tél. : (613) 236-9239, poste 277